



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 26 février 1999

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 11 Février 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 1er Mars 1999

**Agrément Chèque-Loisirs - Modification de la prestation de loisirs
proposée par la Ville de Niort - Avenant n° 2 à la convention Ville de
Niort / Communauté de Communes de Niort**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques VANDIER

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Françoise GAILLARD donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Jacques LAMARQUE.
M. Jean-Michel PASSERAULT donne pouvoir à Mme Patricia LUCAS.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.

Excusés :

Conseillers :

Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Catherine REYSSAT

DELIBERATION D99083

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 février 1999

Direction Générale

**Agrément Chèque-Loisirs - Modification de la prestation de
loisirs proposée par la Ville de Niort - Avenant n° 2 à la
convention Ville de Niort / Communauté de Communes de Niort**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Lors des Conseils Municipaux des 20 octobre 1995 et 7 juin 1996, nous avons eu l'occasion de nous prononcer en faveur du Chèque-Loisirs mis en place par la Communauté de Communes de Niort.

C'est dans ce sens qu'une convention a été signée entre la Ville de Niort et la Communauté de Communes de Niort afin d'accepter le paiement de l'accès aux équipements municipaux payants sous la forme de Chèques-Loisirs : Piscines de Pré Leroy et Champommier, Patinoire, Centres de Loisirs Sans Hébergement, Bibliothèque Municipale, Musées Municipaux, Ecole de Musique et de Danse et Ecole d'Arts Plastiques.

Depuis cette période, des évolutions sont à constater. D'une part, la Ville de Niort a décidé, en Conseil Municipal du 10 octobre 1997, de confier la gestion des Centres de Loisirs Sans Hébergement au CCAS. Il s'agit ici de régulariser cette situation avec la Communauté de Communes de Niort en mettant à jour la liste des activités de la Ville de Niort payables en Chèques-Loisirs.

D'autre part, il a été récemment constaté, du fait du changement de nos tarifs, que le Chèque-Loisirs pouvait difficilement servir à payer les entrées de piscines et patinoires à l'unité. C'est pourquoi il apparaît préférable que seul l'achat d'abonnements puisse être payé en Chèques-Loisirs.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la liste modifiée des services municipaux payables sous la forme de Chèque-Loisirs
- approuver l'avenant entre la Ville de Niort et la Communauté de Communes de Niort régissant les modalités d'utilisation pour la patinoire et les piscines
- autoriser Monsieur le Maire à le signer.

(M. Bernard BELLEC, Président de la Communauté de Communes de Niort, n'ayant participé ni au débat, ni au vote)

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Alain BAUDIN

[Ordre du jour](#)